

Décision n° EI-2025-02 portant sur l'accréditation du programme de Bachelor en Droit délivré par Prince Mohammad Bin Fahd University, al-Khobar, Royaume d'Arabie Saoudite.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2024_CONV9_PMU du 11 août 2024 relative à l'évaluation/accreditation du Bachelor en Droit délivré par Prince Mohammad Bin Fahd University, al-Khobar, Royaume d'Arabie Saoudite

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 26 février 2025,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Bachelor en Droit délivré par Prince Mohammad Bin Fahd University al-Khobar, Royaume d'Arabie Saoudite, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le BA en droit s'inscrit dans la stratégie de PMU qui vise à avoir un impact non seulement au niveau national, mais aussi international. Le programme présente plusieurs avantages, notamment l'engagement de l'équipe enseignante, l'accent mis sur les compétences de base et un très bon équilibre entre le droit saoudien et le droit international et comparé. Toutefois, PMU devrait envisager de réduire la charge de travail des enseignants et de l'administration afin de leur permettre de se concentrer davantage sur les activités de recherche. En outre, la faculté de droit devrait renforcer la participation des acteurs socio-économiques à la présentation du marché du travail aux étudiants, afin de les aider à trouver leur voie professionnelle.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la BA est en adéquation avec ses objectifs, et le College of Law fait preuve d'un engagement fort en faveur de la réussite des étudiants. Des liens efficaces avec les acteurs socioprofessionnels, associés à une double formation en anglais et en arabe, renforcent considérablement l'attractivité du programme et contribuent à son succès.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Dans un climat économique relativement instable, le programme de licence en droit de PMU reste attractif, soutenu par des mesures efficaces visant à renforcer son attrait. La sélection rigoureuse des étudiants contribue à des taux de réussite élevés, tandis que la qualité de l'enseignement favorise de solides perspectives d'emploi après l'obtention du diplôme. Les liens solides du programme avec les employeurs des secteurs public et privé renforcent encore sa valeur.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le Bachelor en droit bénéficie d'une organisation bien structurée et de moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ses objectifs, tant en termes de qualité que d'éthique. Le programme s'appuie sur une équipe de grande qualité, dédiée à la fois à l'enseignement et à la recherche. Afin de maintenir ce niveau de qualité,

PMU doit offrir des possibilités d'avancement basées sur des critères d'excellence, mais adaptés au domaine du droit.

Article 2

Le Bachelor en droit délivré par Prince Mohammad Bin Fahd University al-Khobar, Royaume d'Arabie Saoudite, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Adapter les critères utilisés pour moduler la charge de travail des membres du corps professoral et pour déterminer les promotions académiques à la nature spécifique de la recherche et de la publication juridiques ;
- Intégrer officiellement les anciens élèves dans le programme d'études afin de présenter aux étudiants la diversité des professions juridiques ;
- Finaliser la création d'un master pour renforcer l'attractivité de la licence.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 10 mars 2025

La présidente
signée
Coralie CHEVALLIER